



FONCTION PUBLIQUE

*Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO*

*46, rue des petites écuries 75010 PARIS*

*[contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) // 01-44-83-65-55*

**Communiqué de presse – Paris, le 5 septembre 2019**

## Mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique : FO rappelle son opposition

Ce jeudi 05 septembre 2019, le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique présentait aux organisations syndicales l'agenda social 2019-2020 et notamment la programmation des futurs textes réglementaires nécessaires à l'application de la Loi.

Le ministre a annoncé une concertation sur une cinquantaine de textes réglementaires nécessaires pour appliquer la Loi. Certaines mesures en découlant seront applicables très rapidement et d'autres s'étendront jusqu'au renouvellement des élections professionnelles en décembre 2022.

Entre la discussion sur les projets de décrets et d'arrêtés et les projets d'ordonnances, le calendrier fixé par le Gouvernement semble réduire à peau de chagrin le temps laissé à la concertation.

Force Ouvrière a rappelé que la fin de la période estivale ne devait pas faire oublier un climat social toujours très tendu. Face aux mouvements sociaux dans les services de santé, notamment les urgences, dans les services de secours et d'incendie (pompiers) et prochainement aux finances publiques, le gouvernement doit cesser ses réformes passées en force contre les personnels et engager des discussions sereines et constructives.

Avec des privatisations en perspectives, la réforme territoriale de l'Etat, le développement des maisons de services au public (Frances Services), de nombreuses missions vont disparaître entraînant la perte de postes pour les agents. Pour FO, la séparation du grade et de l'emploi, élément fondateur du statut avec le principe de carrière, doit rester la référence et obliger l'administration à proposer d'autres postes au sein de la Fonction publique à l'agent qui a perdu le sien. Le transfert vers le privé ne doit en aucun être imposé.

Comme d'autres organisations syndicales, nous avons évoqué la réforme des retraites. Après avoir rappelé notre opposition sans ambiguïté à un régime universel qui annihilerait le code des pensions civiles et militaires, nous avons rappelé au Secrétaire d'Etat que cette réforme impacterait les fonctionnaires à 2 niveaux à la différence du secteur privé.

En effet, comme pour les salariés du privé, nous serons impactés par une baisse du niveau de pension mais en plus, cette réforme remet en cause la politique salariale dans la Fonction publique à commencer par les enseignants et les agents territoriaux qui n'ont pas de primes.

En réponse, le Secrétaire d'Etat a annoncé une discussion propre à la Fonction publique en articulation avec la discussion interprofessionnelle. Sans préjuger de celle-ci, FO Fonction publique appelle les fonctionnaires et agents publics à participer massivement au rassemblement national organisé à Paris le samedi 21 septembre 2019 par la Confédération FO.

Pour FO Fonction publique, il est essentiel de maintenir une présence forte des services publics, de défendre le statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des citoyens et de renforcer les droits des agents, sans oublier leur pouvoir d'achat.